

Compte rendu du comité syndical du 08 juillet 2010 à Réalville

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), BELREPAYRE Rémi, BERTELLI Jean-Claude, BISCONTINI Francis, BONNET Cécile, CAMMAS Jacques (représentant Raymond MASSIP), COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DE PASQUALIN Annick, DONNADIEU Jean-Louis, IMBERT André, JOUANY Claude, LAFON Cécile, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, PEDRONO Lucienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, SOULIE Jacques, VIROLLE Alain.

Etaient excusés :

MM. BIRMES Pierre, DURAND Daniel, LEVAVASSEUR Nicole, VILPOUX Marc.

Etaient également présents :

MM. DARBOIS Philippe, SIMON Mathieu, Christophe GERNEZ (Société « Dans le champ ») ; Julien BIRLINGER ; Bertille DANIEL

• GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

* Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 avril 2010

Le Compte rendu du comité syndical du 12 avril 2010 a été approuvé à l'unanimité.

* Régularisation du poste de gestionnaire du programme européen Leader : suppression du poste à temps partiel et création du poste à temps complet au 01/02/10 (délibération)

Les délibérations suivantes sont été adoptées à l'unanimité :

Objet : Suppression d'un emploi permanent de gestionnaire du programme LEADER

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale

Le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'il conviendrait à compter du 1^{er} février 2010 de revoir le temps de travail hebdomadaire afférent à l'emploi de gestionnaire du programme Leader de la collectivité actuellement fixé à 28 heures (temps partiel à 80%).

Monsieur le Président indique que, conformément à la réglementation en vigueur, il serait dans un premier temps nécessaire de supprimer l'emploi ci-dessus.

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire :

- **ADOpte** la suppression du poste de gestionnaire du programme Leader à temps partiel à 80%
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire du programme LEADER

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président précise aux membres du Comité Syndical :

- qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé et en application des 4°, 5° et 6° alinéas de l'article 3 de cette loi le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de l'emploi créée.
- qu'aux termes de l'article 3, alinéa 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par dérogation au principe, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de Gestionnaire du programme LEADER et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au Tableau des Emplois à compter du 1^{er} février 2010 :

Nombre d'emploi	Nature et description des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Gestionnaire du programme LEADER	35 h

En l'absence de cadre d'emplois correspondant aux fonctions décrites, il conviendrait de pourvoir l'emploi par un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3, alinéa 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 396 et majoré 360.

Les membres du comité syndical, après avoir délibéré :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de Gestionnaire du programme LEADER à compter du 1^{er} février 2010 dans les conditions précitées,
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

*** Renouvellement d'un poste de remplacement à l'équipe Inventaire (délibération)**

Monsieur le Président a fait part aux membres du comité syndical que sur les quatre personnes constituant le service Inventaire, une est en congé maternité, deux sont à temps partiel (suite à congé maternité) et une à temps plein.

Monsieur le Président a donc proposé de faire appel à un chargé de mission « études Inventaire » afin de faire face à un besoin occasionnel pour la période allant du 10 septembre 2010 au 31 décembre 2010.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Création d'un poste de chargé de mission « Inventaire du patrimoine pour faire face à un besoin occasionnel

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005, les collectivités et établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires et conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de créer un emploi non permanent occasionnel à compter du 10 septembre 2010 pour une période de trois mois avec la possibilité de le renouveler jusqu'au 31 décembre 2010, afin de palier à un besoin occasionnel du service Inventaire du Pays Midi-Quercy.

Cet agent non titulaire assurera les mêmes fonctions que les chargées d'études Inventaire du Pays Midi-Quercy et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 379 et majoré 349.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et signer le contrat et les éventuels avenants
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2010

* Modification de la durée du temps de travail pour le poste de chargée de mission Tourisme

Monsieur le Président a fait part de la demande de Melle BUSSEUR Marianne de passer à temps partiel à 90%.

Monsieur le Président a précisé que le temps partiel pour élever un enfant est accordé de droit jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant, sans être inférieur à 50% de la durée réglementaire du travail.

Par conséquent Monsieur le Président a proposé de prendre un arrêté autorisant Marianne BUSSEUR à accomplir son service à temps partiel de droit.

• **POLITIQUES TERRITORIALES**

1- Convention territoriale (2008-2013)

a. Compte rendu du Comité Territorial de Concertation et de Pilotage (CTCP) du 08 juin 2010 et éventuellement information sur le Comité Départemental des Financeurs s'il s'est réuni d'ici le 08/07/10

b. Planning pour la prochaine programmation

La prochaine programmation, appelée 2010/2 devra être préparée à partir de septembre 2010 afin de pouvoir respecter l'échéancier suivant :

- Les Dossiers techniques à faire remonter via les Com de Com au SM PMQ avant fin septembre
- CTCP vers mi-novembre
- Comité des financeurs vers début décembre 2010
- Passage de la programmation en Commissions permanentes de décembre ou janvier

c. Modification du plan de financement pour la demande de subvention FEADER sur l'ingénierie thématique 2010 (délibération)

Des dépenses réalisées par le SM PMQ (salaires résiduels des contrats aidés) pourraient être éligible au financement FEADER, dans le cadre de la demande déjà présentée lors du précédent Comité syndical. Cette piste de financement s'avérant exacte, une nouvelle délibération incluant un plan de financement est proposé.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Modification du plan de financement pour la demande de subvention FEADER sur l'ingénierie thématique 2010

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°13 du 12 avril 2010 et précise que le plan de financement a été modifié comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	désignation	montant
I- Ingénierie de projets interne	48 000 €	UE (FEADER 341 B) : soit 39.5% de 48 000 €	18 994 €
1-Un poste de chargé de mission Habitat-mobilité durable (1 ETP): salaires chargés+déplacements	38 000 €	Conseil Régional (40% sur poste 1)	15 200 €
2 - Un poste de chargée de communication sur le 2 ^{ème} semestre 2010 (institutionnelle et Tourisme-Culture) : coût résiduel + déplacements (750 €)	10 000 €	Conseil Général 82 (via le PIG sur 1 ^{er} semestre 2010 du poste 1)	4 206 €
		Autofinancement (20%)	9 600 €
TOTAL DEPENSES	48 000 €	TOTAL RECETTES	48 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

• **AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.**

1- PLIE du Pays Midi-Quercy

a. Choix des opérateurs pour 2010

Le comité opérationnel du PLIE Midi-Quercy a eu lieu le 1^{er} juillet 2010 afin de choisir les opérateurs.

La délibération suivante qui permet d'acter ce choix a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE pour 2010

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à un appel à projet initié par le PLIE du Pays Midi-Quercy pour l'année 2010, le comité opérationnel du PLIE s'est réuni le 1^{er} juillet 2010 afin d'étudier les réponses.

Par conséquent, il convient d'acter le choix des opérateurs sélectionnés selon le tableau ci-dessous :

Structure	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité	Avis du Comité syndical
EREF Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE	49 199.50 €	26 500.00 €	Accepté
Communauté des communes du Quercy Caussadais	Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle	44 500.00 €	26 500.00 €	Accepté
EREF Site de proximité	Accompagnement socio professionnel sur le Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	60 801.00 €	26 500.00 €	Accepté
Jardin des Gorges de l'Aveyron	Remobilisation par le maraîchage biologique	271 000.00 €	49 000.00 €	Accepté
Amis du terroir	Favoriser l'insertion socio professionnelle des bénéficiaires du PLIE par la mise en emploi et l'accompagnement individualisé	8 610.00 €	8 610.00 €	Ajourné
IDDESS	Mobilisation par l'activité et l'environnement	90 275.00 €	19 440.00 €	Ajourné
Amis du terroir	Mise à disposition d'une chargée de mission intermédiation avec l'entreprise et suivi dans l'emploi	24 560.00 €	14 560.00 €	Accepté
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Animation du Plan Local Insertion Emploi	28 903.10 €	28 903.10 €	Accepté
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et sous traitant	Aides individuelles à la formation, à la mobilité, garde d'enfant	19 000.00 €	9 000.00 €	Accepté

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et sous traitant	Assistance technique du Plan Local Insertion Emploi	29 593.90 €	7 596.90 €	Accepté
---	---	-------------	------------	---------

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** les opérateurs qui ont été sélectionnés
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir

• Plan Climat Territorial du Pays Midi-Quercy

a. Projet de Charte Forestière de Territoire : proposition d'un scénario pour l'élaboration de la charte

Une charte forestière de territoire se passe en 4 temps : élaboration d'un diagnostic partagé, définition d'un programme d'actions, rédaction et signature de la charte (diagnostic + programme d'actions) et animation (mise en place des actions). Il est intéressant de réaliser des actions d'animation en même temps que le diagnostic.

Le scénario proposé : recruter un chargé de mission forêt (technicien forestier) sur 6 mois, qui aura en charge l'animation, la rédaction de la charte et la réalisation du diagnostic et faire appel à des spécialistes pour quelques points du diagnostic. La partie communication sera réalisée par la chargée de mission communication du Pays Midi-Quercy.

M. Cambon Jean a précisé que le financement de l'élaboration de la charte est assuré à 100% par l'Europe et l'Etat (cf : délibération présentée lors du comité syndical du 08 février 2010). Le SM PMQ ne s'engage donc dans un premier temps que sur la phase d'élaboration de la Charte.

⇒ Projection du film sur la filière bois-énergie en Pays Midi-Quercy pendant la séance : projection réalisée avec le concours de Christophe GERNEZ, prestataire (Société « Dans le Champ » basée à Saint ANTONIN NV) choisi pour la réalisation de ce support vidéo.

M. Cambon Jean a profité de cette projection très appréciée, pour informer l'assemblée sur l'avancement du projet de plateforme de stockage de bois prévu à Nègrepelisse et porté par le SDDM (Syndicat département des déchets ménagers). Le SDDM a voté l'achat du terrain prévu pour l'implantation de la plateforme, suite aux investigations du SM PMQ qui a impulsé et accompagné avec de nombreux partenaires, le développement d'une filière bois déchiqueté, depuis plusieurs années. Par exemple une solidarité entre Caylus (réseau collectif de chaleur bois) et l'ONF via la Forêt de Montech, a pu s'opérer avec le SDDM qui a transporté le bois déchiqueté.

Mme MARTIN Sabine a évoqué une autre piste développement à explorer pour la valorisation du bois qui est le BRF (Bois Raméal Fragmenté).

M. Cambon Jean lui a précisé que cette piste et d'autres seront approfondies dans le cadre de la future Charte Forestière de Territoire (CFT) qui sera élaboré par le SM PMQ à partir de novembre-décembre 2010.

b. Service CEP (Conseil en Energie Partagé) : avancement

Comptabilité énergétique communale réalisée : Bioule, Réalville, Laguépie, Albias, Loze, Nègrepelisse, Molières, St Antonin NV, St Etienne de T, La Salvetat B.

=> 10 communes sur 19.

Comptabilité énergétique communale en cours : Puylaroque, Septfonds, Puylagarde, Varen.

=> 4 communes sur 19.

Etude (Assistance au maître d'ouvrage) : La Salvetat B, Réalville, St Antonin NV, Caylus, Montricoux, Laguépie, Loze.

c. Projet de convention entre le Conseil Général et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour le renforcement de la politique énergétique du Conseil Général de Tarn et Garonne (délibération)

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Signature d'une convention entre le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy et le Conseil Général de Tarn et Garonne relative au renforcement de la politique énergétique du Conseil Général de Tarn et Garonne pour les communes et EPCI.

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical que le Conseil Général de Tarn et Garonne souhaite encourager la performance thermique des bâtiments publics des petites collectivités par une incitation financière en complément de celles des autres partenaires (Etat, Région, ADEME...). Cette incitation concernera les communes et EPCI qui souhaitent **rénover** thermiquement un bâtiment et mettre en place des énergies renouvelables dans le cadre d'une vision globale du bâtiment et du fonctionnement énergétique du patrimoine communal.

Les conditions sont les suivantes :

- s'engager dans une comptabilité énergétique (suivi des consommations d'énergie et d'eau par poste et par élément du patrimoine à partir des factures) sur l'ensemble du patrimoine communal ou intercommunal,
- s'engager dans une démarche de sobriété énergétique (ensemble des opérations de maîtrise de l'énergie dont le temps de retour sur investissement est inférieur à 5 ans) sur l'ensemble du patrimoine communal ou intercommunal,
- identifier le potentiel de valorisation d'énergies renouvelables sur son patrimoine,
- être engagé dans une approche territoriale plus globale (plan énergie climat au niveau du Pays).
- engager des travaux sur le bâtiment concerné par la présente convention, sans porter atteinte à une rénovation énergétique optimale ultérieure (réalisation d'une pré-étude thermique au préalable), permettant d'atteindre au moins 2 des 3 objectifs suivants :
 - o 30% d'économie d'énergie primaire,
 - o 30% d'économie d'émissions de CO₂,
 - o 30% d'utilisation d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie,
- déposer un dossier spécifique sur la partie amélioration thermique de son projet au service du Conseil Général de Tarn et Garonne.

Compte tenu de l'exposé ci-dessus, Monsieur le Président propose qu'une convention soit signée avec le Conseil Général de Tarn et Garonne

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les termes de la convention
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de Tarn et Garonne

M.CAMBON Jean a rappelé que cette convention a pour objectif de conforter le choix des communes à s'engager dans l'efficacité thermique par une aide complémentaire de CG 82.

• Charte Paysagère / Natura 2000

a. Information sur le Comité de Pilotage Natura 2000 du 21 juin 2010 à Lavaurette

Le compte rendu de ce CP est en ligne sur le site du PMQ (www.midi-quercey.fr thématique NATURA 2000)

IL a notamment été rappelé que le SM PMQ a réalisé avec les opérateurs de l'animation , une exposition sur les 2 sites NATURA 2000. Cette dernière connaît un vif succès et tourne sur l'ensemble du territoire.

- **La programmation actuelle de l'exposition : dates et lieux de visibilité pour le public**
- **Du samedi 31 juillet au dimanche 22 août 2010** : au château de Bioule - Ouvert tous les jours, samedi et dimanche compris, de 15h à 19h - Tél : 05 63 30 95 62
- **Du samedi 4 au dimanche 26 septembre 2010** : à la médiathèque de Montpezat-de-Quercy - Ouvert le lundi 16h30-18h / mercredi et samedi 10h-12h / vendredi 16h30-19h / dimanche 10h30-12h - Tél : 05 63 02 02 76
- **du lundi 11 octobre au vendredi 29 octobre 2010** : au CPIE Midi-Quercy (Maison du Patrimoine) à Caylus, dans le cadre des "Rencontres de la biodiversité" - Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h30 / 14h-17h30 - Tél : 05 63 24 06 26
- **du mardi 1er février au mardi 28 février 2011** : au Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Tarn, Espace Rando & Paysage, à Albi - Ouvert du mardi au vendredi 10h-12h et 14h30-19h / samedi 10h-12h et 14h-19h - Tél : 05 63 47 73 06
- **La programmation antérieure de l'exposition, depuis son édition en mai 2009**
- **du 30 mai au 3 juin 2009** : Mairie de St Antonin-Noble-Val, salle des fêtes de Lavaurette et Maison du Patrimoine de Caylus - l'exposition a été inaugurée lors des Journées Nature de Midi-Pyrénées
- **20 et 21 juin 2009** : site de l'association Quercy Grimpe à St Antonin, à l'occasion de la Coupe Midi-Pyrénées et de la Coupe de France de blocs
- **23 juin 2009** : dans la salle des fêtes de Bruniquel, à l'occasion de la réunion du Comité de pilotage Natura 2000
- **9 juillet 2009** : à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais à Caussade, à l'occasion de la réunion du Comité de Programmation Leader Midi-Quercy
- **28 juillet 2009** : à la Mairie de Cazals, à l'occasion de la « Nuit européenne de la chauve-souris »
- **du 18 août au 1er septembre 2009** : dans le château de Bruniquel
- **du 25 au 27 septembre 2009** : à l'Espace Notre-Dame, à Septfonds, à l'occasion de l'Ecofesti'Bal (association Citrus Solidarités Jeunesses)
- **du 5 au 23 octobre 2009** : à la médiathèque d'Albias
- **du 2 au 30 novembre 2009** : dans la salle des fêtes de Penne-du-Tarn
- **du 3 au 24 février 2010** : à la médiathèque de Molières
- **du 6 au 13 mars 2010** : à l'Office de Tourisme de Laguépie
- **du 30 mars au 17 avril 2010** : à l'Office de Tourisme pluricommunal, à Caylus
- **du 29 mai au 21 juin 2010** : à la Mairie de St Antonin-Noble-Val
- **Du 9 au 21 juillet 2010** : à la Maison du Patrimoine (CPIE Midi-Quercy), à Ca

a. Animation de deux Documents d'objectifs, sites Natura 2000 – Tranche 2011 : demande de subventions (délibération)

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Animation de deux Documents d'objectifs, sites Natura 2000 – Tranche 2011

Monsieur le Président rappelle que depuis le comité de pilotage du 22 mai 2008, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse de l'animation de deux Documents d'objectifs liés aux sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches », Zones Spéciales de Conservation.

Une convention cadre pour la mise en application de chacun de ces DOCOB a été passée entre le SMPMQ et la Préfecture de Tarn-et-Garonne en octobre 2008, pour une période de trois ans. Cette convention précise que la structure porteuse de l'animation s'engage à assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'animation de ces DOCOB, conformément au cahier des charges régional de l'animation.

Cette convention autorise la structure porteuse à faire appel à tout organisme tiers afin d'assurer tout ou partie des tâches administratives, techniques et financières relatives à l'animation des DOCOB. Afin d'assurer la majeure partie de l'animation de ces Documents d'objectifs, le SMPMQ a choisi en novembre 2009, pour une période de deux ans (de fin 2009 à fin 2011) un opérateur constitué de : l'ADASEA 82 (mandataire), l'ATASEA (qui a fusionné en 2010 avec la Chambre d'agriculture 81), le CPIE Midi-Quercy et le CREN Midi-Pyrénées.

L'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy contribuera à l'animation de ces DOCOB en assurant notamment un suivi des actions réalisées par l'opérateur et en participant à certaines actions ; en réalisant certaines tâches administratives, financières et des travaux d'édition.

La convention cadre passée avec la Préfecture précise les modalités financières liées à l'animation de ces Documents d'objectifs. La structure porteuse bénéficie d'un accompagnement financier annuel, comportant le plan de financement prévisionnel suivant : 50 % de subvention de l'Union européenne (mesure 323-A du FEADER) ; 40 % de subvention du MEEDDAT ; 10 % de participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Le programme prévisionnel d'animation pour l'année 2011 et le montant global des dépenses prévisionnelles correspondant ont été présentés lors du Comité de pilotage Natura 2000 de ces sites qui s'est tenu le 21 juin 2010 à Lavaurette. Pour l'année 2011, il est donc proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Animation des DOCOB des sites « Gorges Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causses de Gaussou et sites proches »					
Dépenses			Recettes		
	€ TTC	%		€ TTC	%
Prestation de service (opérateur chargé de l'animation des DOCOB)	28 000	80 %	UE Feader (323-A)	17 000	50 %
Autres dépenses (édition et impressions de documents, frais de personnel...)	5 100	15 %	Etat	13 600	40 %
			Autofinancement	3 400	10 %
TOTAL DEPENSES	34 000	100%	TOTAL RECETTES	34 000	100 %

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **DE VALIDER** le programme prévisionnel de l'animation ces DOCOB pour l'année 2011
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé pour l'année 2011
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union Européenne,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte ou document relatif à l'animation de ces DOCOB.

b. Information sur l'orientation de la mission du chargé de mission Charte Paysagère sur l'urbanisme durable

43 % des communes du PMQ sont engagées dans la création ou la modification de leurs documents d'urbanisme.

Actuellement le recensement des documents d'urbanisme en PMQ est :

- 10 PLU
- 10 Cartes communales
- 3 communes qui appartiennent au SCOT de la Communauté d'agglomération de Montauban.

Il a donc été proposé d'orienter plus particulièrement le travail de la Chargée de mission Charte paysagère sur l'accompagnement des communes et EPCI dans une appropriation des objectifs de l'urbanisme durable.

Ainsi il a été acté le principe d'organiser en 2011 une journée d'études élus-techniciens-CDD du PMQ pour visiter des expériences réussies, relativement proches, d'extension urbaine.

- **Développement économique durable**

- a. Information sur la commission 3 « Développement économique durable » du 10 juin 2010 à Montricoux*

Cette commission a permis d'aborder les problématiques suivantes en présence de l'Agence de Développement Economique du 82 (ADE 82) :

- Rappel sur le STIE (Schéma Territorial d'Infrastructure Economique) du PMQ et suites données et à donner
- Les nouvelles politiques économiques du CG 82 en réflexion: **Etude d'opportunité de création d'un réseau départemental de lieux dédiés à la création d'entreprises**

Le document de présentation de cette étude a été intégré dans le document d'appui joint avec l'invitation pour le Comité syndical.

- Actions-réflexions en cours en PMQ: schéma d'aménagement numérique; MDE Développement Durable; Organisation-sensibilisation des acteurs touristiques sur le Tourisme durable; réflexion sur une couveuse d'activité agricole bio; soutien à l'ESS...

En conclusion de cette réunion il a été :

- Demandé à l'ADE 82 d'actualiser la connaissance précise de l'offre d'infrastructure d'accueil d'entreprise en MQ (Zones d'activité et artisanales ; atelier bail ;...) et une plus grande transparence des contacts reçus par l'Agence pour l'installation d'entreprises.
- Proposé de constituer un groupe de travail avec l'ADE et des élus et membres du CDD volontaires sur le thème de « la création d'emploi et d'activités : comment l'accompagner notamment par un dispositif de pépinière ».

M. RAEVEN Pierre a souhaité que l'activité agricole soit intégrée dans la réflexion sur le développement économique durable.

- b. Information sur la réunion de bilan du 16 juin 2010 à Cayriech sur la restauration collective en circuits courts bio en Pays Midi-Quercy*

Cette réunion de bilan a permis de constater une montée en puissance de cette expérimentation :

- chiffre d'affaire pour les producteurs x 2 soit 31 337 €
- 22 420 repas servis contenant au moins un ingrédient bio

- 18 producteurs du PMQ sur 24 (contre 11 en 2009)
- Un coût moyen par repas complet de 1.89€ (hors coût de coordination assuré par BIO 82 et financé par le CG/CR/LEADER)

Conclusions de la réunion :

- Une volonté des communes et des producteurs de passer « à la vitesse supérieure » et donc pour cela la nécessité d'orienter l'expérimentation **vers un choix de gamme de produits régulièrement dans l'année (et non un repas complet une à 2 fois/mois).**
- Une nécessité d'accompagner en parallèle de cette expérimentation, la structuration de la production maraîchère : **validation du principe d'un accompagnement du type ADEFPAT pour étudier l'opportunité d'une couveuse en maraîchage bio** fournissant en priorité la restauration collective locale.

Le bilan de l'expérimentation collective bio réalisé par BIO 82 a été intégré dans le document d'appui joint avec l'invitation pour le Comité syndical.

- **Schéma culturel de territoire**

- a. Présentation de l'évolution du schéma culturel du Pays Midi-Quercy réalisée en 2010 : présentation par Mlle GHIATI

Mlle GHIATI Jihan a présenté brièvement l'évaluation du schéma culturel réalisé en 2010 dans le cadre d'un stage de Master 1^{ère} année de Mlle PALOMBA Sophie (cf en annexe le power point présenté en séance).

- b. Délibération sur le Mécénat

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Demande de subvention création d'outils d'information et de communication dans le cadre du projet territorial et collectif, de mécénat culturel, « Mécénat mon amour ».

Monsieur le Président explique que le Pays Midi-Quercy, dans le cadre de sa politique culturelle, favorise l'émergence de projets professionnels, ressources et structurants pour le territoire. Il encourage et accompagne le développement de ces projets dans et hors du territoire Midi-Quercy. Il incite fortement à la mise en réseau des acteurs et à la construction de partenariats publics et privés. Cette question est un point d'attention particulière dans le soutien aux projets. Afin d'accompagner les acteurs culturels dans cette démarche et dans le contexte incitatif de la loi d'août 2003 sur le mécénat d'entreprises, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a sollicité le DLA 82, en 2008 pour une première session d'information. En 2009, le souhait de trois acteurs culturels (les associations O'Babeltut et Le Fond et la forme ainsi que le centre d'art et de design La cuisine) d'aller au-delà par la construction d'un projet de mécénat collectif et territorial a conduit le Pays à demander la mise en place d'un accompagnement auprès de l'ADEFPAT.

En 2009, la première phase d'accompagnement a permis la mise en place d'outils d'information qualitative et quantitative, et d'analyse : la veille informatique sur Internet par le biais de Netvibes, sorte de « crieur public » qui permet de recevoir notamment l'actualité économique et la connaissance fine des entreprises par le biais d'un questionnaire.

La deuxième phase d'accompagnement (2010) concerne la mise en place d'outils de communication, l'organisation de rencontres avec les entreprises et l'ouverture à d'autres acteurs :

- la création d'un blog qui permettra la mutualisation et la communication en ligne des documents utiles aux membres du dispositif (documentation juridique, comptabilité, lien avec d'autres dispositifs,...) comme de communiquer tant sur les acteurs et projets culturels que sur les entreprises partenaires et les projets développés dans le territoire,

- la diffusion d'une plaquette de communication sur le dispositif
- l'ouverture du dispositif « Mécénat mon amour » à d'autres acteurs culturels grâce à l'élaboration d'une charte de bonne conduite (2010). Une formation à l'utilisation des outils d'information et d'analyse sera proposée en 2011,
- les temps de rencontres élus du territoire/ acteurs culturels/ entreprises.

Monsieur le Président propose que le SM PMQ, porteur du schéma culturel de territoire, soit le maître d'ouvrage de cette phase de communication collective pour le mécénat culturel.

Le plan de financement prévisionnel de cette action serait :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Création et mise en ligne du BLOG Impression de la plaquette de communication	4 665 €	Conseil Régional de M-P (50%)	2 832,5 €
	1 000 €	UE (LEADER MQ) : 40%	2 266 €
		Autofinancement (10%)	566.5 €
TOTAL DEPENSES	5 665 €	TOTAL RECETTES	5 665 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette action
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de LEADER sur la base du plan de financement présenté
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

• Habitat-Cadre de vie-Mobilité

- a. Information sur le Comité de pilotage du 24/06/10 à Septfonds pour le lancement de l'étude de faisabilité d'une OPAH du Pays Midi-Quercy

Le compte-rendu du Comité de pilotage est en ligne sur le site du PMQ : www.midi-quercy.fr (thématique HABITAT).

L'objectif est de pouvoir mettre en place l'OPAH, si l'étude s'avère positive, à partir de 2011.

• Divers

- a. Information sur le projet de « Charte de bien vivre ensemble » porté par l'association de développement rural du Pays Midi-Quercy

Le texte de la charte a été intégré dans le document d'appui joint avec l'invitation pour le Comité syndical.

Une présentation et signature officielle de cette charte devrait avoir lieu le 09/11/10 après-midi dans un lieu qui n'est pas encore déterminé.

- b. Remboursement de frais engagés par le SM PMQ lors de sollicitations par des organismes extérieurs (publics et privés) pour réaliser une intervention dans un colloque, séminaire.... (frais de structure, déplacements) :

Le principe d'une délibération pour acter le remboursement de ces frais a été acté.